

Date de dépôt : 2 janvier 2008

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et MM. Christian Grobet, Jeannine de Haller, Bernard Clerc, Luc Gilly et Pierre Vanek sur la traversée de Meyrin

Rapport de M. Ivan Slatkine

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour examiner la motion 1293 datée du 8 juin 1999, la Commission des transports s'est réunie à cinq reprises entre le 24 octobre 2000 et le 20 mars 2001 sous la présidence de M. Jean-Marc Odier.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Paul Kohler, que la commission remercie.

Travaux de la commission

Les travaux de la commission ont été menés voilà plus de six ans. Le rapport aurait dû être déposé au printemps 2001. Suite à quelques retards et avec le changement de législature, ce rapport a été oublié dans les tiroirs de la commission. Six ans après, et avec le retour de M. Odier à la présidence de la commission, il a été demandé à un commissaire de déposer le rapport relatif à cette motion.

La situation de Meyrin ayant passablement évolué depuis six ans, il convient de relever que la motion 1293 n'a plus aucune actualité ni réels fondements.

Face à ces constats, le présent rapport a pour unique but de rappeler le vote final sur cette motion et de suivre la majorité qui s'était dégagée le 20 mars 2001 sur le sujet. On notera au surplus l'absence de rapport de minorité.

Suite aux travaux de la commission en 2000 et 2001, la présente motion a été rejetée par la commission par 9 voix contre (2 S, 2 PDC, 2 R, 3 L) et 4 pour (1 AdG, 1 S, 2 Ve).

Conclusions

Compte tenu de l'ancienneté de la motion et du fait que d'autres projets ont été développés pour améliorer la mobilité à Meyrin, la majorité de la Commission des transports vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre le vote d'il y a six ans et donc de rejeter la motion 1293.

Proposition de motion (1293)

sur la traversée de Meyrin

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à lui présenter un avant-projet d'adaptation de la route du Mandement, de la route du Nant-d'Avril et de l'avenue Lect pour en faire une route de contournement du village de Meyrin afin d'empêcher le trafic de transit à travers ce village.